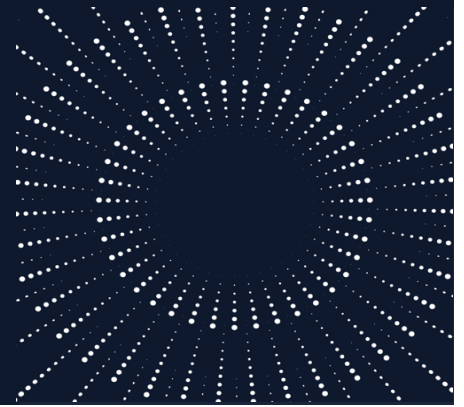


# Veille réglementaire RSE

Toute l'information réglementaire RSE en France et en Europe pour les secteurs de l'Horlogerie, de la Bijouterie-Joaillerie, de l'Orfèvrerie et des Arts de la Table



## À la une

Chères toutes, chers tous,

**Bienvenue dans le 18<sup>ème</sup> numéro de cette newsletter dédiée aux actualités réglementaires et législatives de la RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises). L'objectif reste le même : vous offrir une lecture claire et synthétique des informations clés, afin de faciliter leur compréhension et leur intégration dans vos pratiques. Bonne lecture à toutes et tous !

Ce mois-ci, **voici ce qu'il faut retenir** :

- Climat : la publication de la nouvelle norme SBTi Net-Zero 2.0 renforce les attentes sur les trajectoires de décarbonation ; [lire plus](#)
- Reporting volontaire : le CDP fait évoluer son questionnaire 2026 pour renforcer ses exigences sur la nature, l'eau et la résilience climatique ; [lire plus](#)

## AU SOMMAIRE CE MOIS-CI

### **Diligence raisonnable**

[CS3D : la Commission européenne ouvre une consultation pour préciser la mise en œuvre de la directive](#)

[Matières premières critiques : l'Union européenne et le G7 renforcent leur stratégie de sécurisation des approvisionnements](#)

[Traçabilité : le WWF publie deux guides pour aider les entreprises à structurer leurs chaînes d'approvisionnement en conformité avec les directives européennes](#)

### **Climat & énergie**

⚡ [Climat : la publication de la nouvelle norme SBTi Net-Zero 2.0 renforce les attentes sur les trajectoires de décarbonation](#)

[Stratégie bas-carbone : la stratégie nationale bas-carbone 3 entre en consultation finale avant son adoption par décret](#)

[Taxe carbone : l'Union européenne prépare l'extension du mécanisme à de nouveaux produits industriels](#)

### **Reporting extra-financier**

⚡ [Reporting volontaire : le CDP fait évoluer son questionnaire 2026 pour renforcer ses exigences sur la nature, l'eau et la résilience climatique](#)

[CSRD : les reportings de durabilité des grandes entreprises françaises se stabilisent et gagnent en maturité](#)

[Reporting social : le groupe de travail TISFD structure un futur cadre international sur les inégalités et les risques sociaux](#)

### **Nature, biodiversité & eau**

[Nature et gouvernance : l'Union européenne ouvre la voie aux « droits de la nature » tandis que des entreprises expérimentent sa représentation dans les décisions](#)

### **Q&A du Parlement européen**



## Diligence raisonnable

### CS3D : LA COMMISSION EUROPEENNE OUVRE UNE CONSULTATION POUR PRECISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE (12/06/2026)



#officiel

**L'info** : La Commission européenne a lancé une **consultation publique ouverte jusqu'au 24 juillet 2026** pour préparer les futures **lignes directrices de mise en œuvre de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises (CS3D - Corporate Sustainability Due Diligence Directive)**.

Ces lignes directrices, attendues pour le premier trimestre 2027, doivent préciser comment les entreprises concernées devront identifier, prévenir, atténuer et mettre fin aux impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement dans leurs opérations, leurs filiales et leurs chaînes de valeur. La consultation vise aussi à recueillir les besoins pratiques des entreprises, autorités de contrôle, ONG et autres parties prenantes.

**Pourquoi est-ce important ?** Même si ces lignes viseront d'abord les grands groupes (> 5 000 salariés et 1,5 Md€ de CA), elles auront des effets sur toute la chaîne d'approvisionnement et pourraient renforcer les demandes de traçabilité, d'évaluation des risques fournisseurs et de formalisation des pratiques ESG.

Voir [l'article](#), [la page officielle](#) de la Commission européenne et accéder à la [consultation publique](#) sur les lignes directrices CS3D

### MATIERES PREMIERES CRITIQUES : L'UNION EUROPEENNE ET LE G7 RENFORCENT LEUR STRATEGIE DE SECURISATION DES APPROVISIONNEMENTS (17/06/2026)



#prospectif

**L'info** : La Commission européenne a lancé une consultation publique en vue de **créer un Centre européen des matières premières critiques**, annoncé dans le *Clean Industrial Deal* et le plan *RESourceEU*. Cet organisme viserait à renforcer l'intelligence de marché et le pouvoir de négociation européen, coordonner les achats, faciliter la gestion des stocks stratégiques et soutenir les projets industriels liés aux 34 matières premières critiques (CRM – *Critical Raw Materials*) telles que les platinoïdes, le cuivre, le titane ou le cobalt (l'or et l'argent ne sont pas concernés).

En parallèle, l'UE poursuit la mise en œuvre du règlement sur les matières premières critiques (CRM Act - *Critical Raw Materials Act*) avec l'identification de produits et déchets à fort potentiel de valorisation (batteries, équipements électriques et électroniques, ...) pour encourager écoconception, réemploi et recyclage.

Au niveau international, le sommet du **G7** d'Évian a marqué un tournant avec l'adoption d'une déclaration inédite sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques (en priorité les terres rares et aimants permanents). Face à la dépendance croissante vis-à-vis d'un fournisseur unique (sans nommer la Chine, la cible est implicite), **le G7 s'engage à diversifier ses approvisionnements et pose les bases d'une boîte à outils commune encore à définir** : quotas, prix planchers, mécanismes de stabilisation, achats coordonnés. Parmi les chantiers structurants figurent la mise en place de mécanismes de traçabilité de l'origine des minerais et le renforcement du recyclage, avec des cibles à fixer d'ici fin 2026. Une "Alliance du G7 pour la résilience et la production" est officiellement créée pour coordonner ces efforts dans la durée.

**Pourquoi est-ce important ?** Pour les entreprises du secteur, souvent dépendantes de métaux, alliages, composants électroniques ou équipements importés, cette initiative annonce un durcissement des attentes sur la sécurisation des approvisionnements. Elle invite à cartographier les dépendances critiques, renforcer la traçabilité matière, développer le recyclage et anticiper d'éventuelles tensions de prix ou de disponibilité sur certains marchés stratégiques.

Voir [l'article](#) sur la liste des produits valorisables publiée par la Commission, consulter [la déclaration](#) des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques, le [Clean Industrial Deal](#), le [plan RESourceEU](#) et [la liste](#) des 34 matières premières critiques

### TRAÇABILITE : LE WWF PUBLIE DEUX GUIDES POUR AIDER LES ENTREPRISES A STRUCTURER LEURS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT EN CONFORMITE AVEC LES DIRECTIVES EUROPEENNES (12/06/2026)



#outil

**L'info** : Le WWF (*World Wide Fund for Nature*) a publié un nouveau **guide pratique sur la traçabilité des matières premières forestières et agricoles**, destiné à aider les entreprises à structurer des chaînes d'approvisionnement plus transparentes.

Le document **distingue clairement la cartographie fournisseurs de la traçabilité** : là où la cartographie identifie les acteurs potentiels d'une chaîne, la traçabilité permet de suivre le parcours réel d'un lot ou produit, de l'origine jusqu'au produit final. Il insiste aussi sur les risques de mélange de matières, de « blanchiment » de matières non conformes et de conformité uniquement documentaire.

En parallèle, WWF a publié un **guide spécifique au cuir** visant à accompagner les entreprises vers une traçabilité complète et compatible avec les exigences croissantes du règlement européen contre la déforestation (EUDR - *European Union Deforestation Regulation*) et de la directive sur le devoir de vigilance (CS3D - *Corporate Sustainability Due Diligence Directive*).

**Pourquoi est-ce important ?** Ces guides confirment que la conformité reposera de plus en plus sur la preuve d'origine des matières, et non sur la seule cartographie des fournisseurs. L'EUDR exigera, par exemple, pour certains produits la capacité de remonter jusqu'à la parcelle d'origine. Pour les entreprises utilisant du cuir, du bois, du papier ou des emballages, l'enjeu sera de renforcer la traçabilité réelle des lots, la qualité des données fournisseurs et les mécanismes de vérification.

Voir [l'article](#) et consulter le [guide traçabilité](#) des matières premières forestières et agricoles, ainsi que [celui](#) spécifique au cuir et [l'article](#) dédié



## Climat & énergie

### CLIMAT : LA PUBLICATION DE LA NOUVELLE NORME SBTI NET-ZERO 2.0 RENFORCE LES ATTENTES SUR LES TRAJECTOIRES DE DECARBONATION (11/06/2026) 🔔



#officiel

**L'info** : L'initiative Science Based Targets (SBTi), référence mondiale pour la validation des trajectoires climat des entreprises, a publié la **version 2.0 de sa norme Corporate Net-Zero**. Cette révision marque un changement d'approche : elle ne se limite plus à la définition d'objectifs de réduction, mais **renforce les exigences de mise en œuvre concrète, de suivi annuel et de transparence** sur les progrès réalisés.

Le nouveau cadre introduit également le **principe du "meilleur effort"** et abandonne l'approche uniforme au profit de trajectoires plus adaptées aux réalités sectorielles, géographiques et opérationnelles des entreprises, tout en maintenant l'objectif d'alignement avec une trajectoire de 1,5°C. Il conserve enfin une hiérarchie claire : priorité aux réductions directes d'émissions dans les opérations et la chaîne de valeur, les crédits carbone restant un levier complémentaire.

**Pourquoi est-ce important ?** Cette évolution renforce les attentes de crédibilité sur les plans de décarbonation, notamment sur le Scope 3 (matières premières, fournisseurs, transport). Même sans obligation réglementaire, le SBTi continue de s'imposer comme un référentiel de marché structurant.

Voir [l'article](#), le [communiqué officiel](#) et [la norme](#) Corporate Net-Zero V2.0 publiée par le SBTi

### STRATEGIE BAS-CARBONE : LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE 3 ENTRE EN CONSULTATION FINALE AVANT SON ADOPTION PAR DECRET (05/06/2026)



#officiel

**L'info** : La France a ouvert, du 5 juin au 5 juillet 2026, la **dernière consultation publique sur la 3ème Stratégie nationale bas-carbone** (SNBC 3), avant son adoption par décret. Cette feuille de route fixe la trajectoire climatique française vers la neutralité carbone en 2050 et consolide les budgets carbone pour les périodes 2024-2028, 2029-2033 et 2034-2038, avec un objectif renforcé de baisse des émissions à 274 MtCO<sub>2e</sub> dès 2030 – soit l'équivalent d'environ 70% des émissions 2025 en France.

La SNBC 3 précise les principaux leviers de décarbonation attendus : électrification des usages (-40% des d'émissions d'ici 2050), biomasse (-15%), efficacité énergétique (-13%), complétés par la sobriété, la capture de carbone et la production d'énergie bas-carbone. Elle introduit également, pour la première fois, des objectifs indicatifs de réduction de l'empreinte carbone incluant les émissions liées aux importations.

**Pourquoi est-ce important ?** Même si la SNBC 3 ne crée pas directement de nouvelles obligations aux entreprises, elle orientera les futures politiques publiques françaises en matière d'énergie, industrie, transport et bâtiment. Pour les entreprises du secteur, elle confirme l'importance d'anticiper l'électrification des procédés, l'efficacité énergétique des sites et la maîtrise du carbone importé dans les matières premières, composants, emballages et transport. L'intégration de l'empreinte importée constitue un signal important pour les filières fortement dépendantes de matières premières ou composants internationaux.

Voir [l'article](#), le [projet de décret](#), le [résumé](#) officiel du projet publié par le gouvernement et accéder à la [consultation publique](#)

## TAXE CARBONE : L'UNION EUROPEENNE PREPARE L'EXTENSION DU MECANISME A DE NOUVEAUX PRODUITS INDUSTRIELS (15/06/2026)



#prospectif

**L'info** : Le Conseil de l'Union européenne a arrêté sa position sur une **révision du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** (CBAM - *Carbon Border Adjustment Mechanism*), qui applique progressivement un prix carbone à certaines importations issues de secteurs fortement émetteurs.

Le texte prévoit d'**étendre le dispositif à certains produits transformés contenant notamment de l'acier ou de l'aluminium** ("downstream goods"), **tout en renforçant les mesures anti-contournement**. A ce stade, il s'agit uniquement de la position du Conseil, qui devra encore être négociée avec le Parlement européen. La Commission a salué ces "progrès rapides", tout en notant que le Conseil va plus loin que sa proposition initiale, notamment sur les machines et équipements électriques à forte intensité métallique. Le principal point de friction du trilogue à venir portera sur une clause d'exemption sectorielle temporaire que le Parlement souhaite supprimer, quand le Conseil veut la maintenir sous conditions strictes.

Le CBAM reste aujourd'hui limité à six secteurs (acier, aluminium, ciment, engrais, hydrogène, électricité), mais son extension **pourrait entrer en vigueur à partir de 2028**.

**Pourquoi est-ce important ?** Pour les entreprises du secteur, cette évolution pourrait élargir à moyen terme le périmètre de conformité aux composants métalliques, produits semi-finis ou articles manufacturés importés. Ces signaux renforcent l'intérêt d'anticiper la traçabilité carbone des approvisionnements, l'analyse des codes douaniers (CN) et la dépendance à certains fournisseurs hors UE.

Voir [l'article](#) sur la position du Conseil, [celui](#) sur la position de la Commission et [sa réaction](#), la [publication](#) sur le trilogue à venir et consulter le [communiqué de presse](#) du Conseil européen

## Reporting extra-financier

## REPORTING VOLONTAIRE : LE CDP FAIT EVOLUER SON QUESTIONNAIRE 2026 POUR RENFORCER SES EXIGENCES SUR LA NATURE, L'EAU ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE (25/05/2026) 🔥



#officiel

**L'info** : Le CDP (anciennement *Carbon Disclosure Project*), principal référentiel mondial de reporting environnemental volontaire, a publié les **évolutions de son questionnaire 2026**. Sa structure générale reste stable, mais **plusieurs ajustements renforcent l'alignement avec les référentiels émergents sur le climat, la nature et l'eau**.

Le questionnaire introduit notamment de nouvelles attentes sur l'adaptation au changement climatique, les polluants, la traçabilité des matières premières, ainsi que des questions volontaires sur les plastiques et les océans. Les exigences relatives à l'eau et aux matières premières forestières sont également précisées, avec une attention renforcée à la qualité des données, à la transparence des objectifs et à l'alignement avec les travaux de la SBTN (*Science Based Targets Network*).

**Pourquoi est-ce important ?** Même volontaire, le CDP reste un référentiel clé utilisé par les investisseurs, grands groupes et donneurs d'ordre pour évaluer la maturité environnementale des entreprises et de leurs fournisseurs. Pour les entreprises du secteur, ces évolutions confirment la montée en puissance des attentes sur la biodiversité, l'eau, les plastiques, les matières premières et la résilience climatique, et invitent à structurer dès maintenant la collecte de données environnementales et la traçabilité des approvisionnements.

Voir la [publication](#) de Deloitte et consulter leur [replay](#) sur le décryptage des évolutions du questionnaire CDP 2026 et les bonnes pratiques de réponse au questionnaire

## CSRD : LES REPORTINGS DE DURABILITE DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES SE STABILISENT ET GAGNENT EN MATURITE (03/06/2026)



#prospectif

**L'info** : Plusieurs analyses de la **deuxième vague de rapports de durabilité CSRD (2025) des 50 plus grandes entreprises françaises** ont été publiées ces derniers mois. Malgré les assouplissements introduits par la directive Omnibus, les pratiques des entreprises se stabilisent selon l'étude Deloitte : les rapports de durabilité restent volumineux (145 pages en moyenne, en légère baisse) et **couvrent en moyenne 8 normes thématiques ESRS**, avec des annexes plus développées et des résumés exécutifs plus fréquents.

**Toutes les entreprises ont mis à jour leur analyse de double matérialité** et reportent sur le climat (E1, plans de transition publiés par quasi 100 % du panel), les effectifs propres (S1) et la conduite des affaires (G1), tandis que l'économie circulaire (E5) est jugée matérielle pour 9 entreprises sur 10. L'intégration des enjeux climat se matérialise aussi à travers les plans de transition : 85% des entreprises en publie un, et près de 80% disposent de trajectoires validées par la SBTi.

Le nombre moyen d'Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels diminue (43 contre 49 l'an dernier), mais avec des formulations plus spécifiques et un approfondissement des sujets clés. Deloitte note également une nette baisse des observations émises par les commissaires aux comptes durabilité (42 % des rapports, contre 96 % en 2024), signe d'une meilleure maîtrise des exigences et de périmètres plus stabilisés.

**Pourquoi est-ce important ?** Ces analyses montrent que **la CSRD entre dans une phase plus mature** : l'enjeu n'est plus seulement la conformité, mais le pilotage des priorités ESG, la qualité des données et la crédibilité des plans d'action. La double matérialité devient un outil de priorisation des enjeux, les plans de transition climat s'enrichissent (cibles au-delà de 2030, premiers chiffreages CAPEX/OPEX associés, généralisation des objectifs 1,5°C ou « well-below 2°C ») et les informations sociales (égalité salariale, salaire décent, santé-sécurité, formation) et de gouvernance (pratiques de paiement, critères ESG dans la rémunération) sont mieux structurées, même si la comparabilité reste limitée sur certains indicateurs.

**Les attentes en matière de données ESG deviennent plus précises** : transparence sur le scope 3, économie circulaire, conditions de travail, droits humains, ratio d'équité, etc. Comprendre cette « deuxième génération » de rapports permet d'anticiper les demandes d'information des clients et investisseurs, de calibrer ses propres priorités RSE (matérialité, climat, social, gouvernance) et de préparer, le cas échéant, une montée en puissance vers un reporting plus structuré et auditable.

Voir [l'article](#), visionner le [replay](#) du webinaire animé par Deloitte, consulter le [benchmark](#) complet ainsi [qu'un autre](#) confirmant ces tendances

## REPORTING SOCIAL : LE GROUPE DE TRAVAIL TISFD STRUCTURE UN FUTUR CADRE INTERNATIONAL SUR LES INEGALITES ET LES RISQUES SOCIAUX (15/06/2026)



#prospectif

**L'info** : Lancé en 2024 par une centaine d'entreprises, d'institutions financières et d'organisations de la société civile partenaires, parmi lesquelles l'OCDE (*Organisation de coopération et de développement économiques*), l'OIT (*Organisation Internationale du Travail*) ou le PNUD (*Programme des Nations Unies pour le Développement*), le groupe de travail sur la publication d'information financières liées aux inégalités et aux questions sociales (TISFD – *Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures*) a publié une **première version de son cadre de reporting volontaire sur les risques sociaux et les inégalités**, inspirée des modèles TCFD (climat) et TNFD (nature). Cette initiative propose une **structure en quatre piliers : gouvernance, stratégie, gestion des risques, indicateurs et objectifs**.

Il a pour ambition d'aider entreprises et investisseurs à mieux identifier, mesurer et communiquer leurs impacts, dépendances, risques et opportunités liés aux travailleurs, aux chaînes de valeur, aux consommateurs et aux communautés affectées.

Le cadre est actuellement en **consultation publique jusqu'au 31 juillet 2026**, avec une version finale attendue en 2027.

**Pourquoi est-ce important ?** Même volontaire, la TISFD pourrait accélérer la standardisation du reporting social au niveau international et influencer les futurs standards ISSB ou européens. Pour les entreprises exposées à des chaînes d'approvisionnement complexes et à des enjeux de droits humains, cette évolution renforce l'intérêt de structurer dès maintenant la collecte de données sociales, au-delà du seul périmètre interne.

Voir [l'article](#), consulter cette [première version](#), [son résumé exécutif](#), et accéder à la [consultation](#)

## Nature, biodiversité et eau

## NATURE ET GOUVERNANCE : L'UNION EUROPEENNE OUVRE LA VOIE AUX « DROITS DE LA NATURE » TANDIS QUE DES ENTREPRISES EXPERIMENTENT SA REPRESENTATION DANS LES DECISIONS (08/06/2025)



#prospectif

**L'info** : La prise en compte du vivant dans les mécanismes de décision progresse à plusieurs niveaux. En France, l'ADEME met en lumière l'expérimentation de *Norsys*, première entreprise à intégrer formellement la nature dans sa gouvernance via une fondation actionnaire, un Haut Conseil pour la Nature et un dialogue social élargi aux enjeux écologiques.

En parallèle, **une proposition de loi française vise à introduire des représentants de la nature dans les conseils d'administration**. À l'échelle européenne, la Commission a enregistré l'initiative citoyenne « Rights for Nature », qui propose de reconnaître aux écosystèmes une personnalité juridique et de permettre leur représentation en justice.

**Pourquoi est-ce important ?** Ces évolutions traduisent une montée en puissance de la biodiversité dans les cadres de gouvernance et de responsabilité. Pour les entreprises, elles préfigurent des attentes accrues sur la gestion des impacts environnementaux, la stratégie d'approvisionnement et la prise en compte du vivant dans les décisions d'investissement, de sourcing ou de développement produit.

Voir [l'article](#) de l'ADEME sur l'intégration de la nature dans la gouvernance d'entreprise, lire la [publication](#) de Thomas Breuzard (directeur de Norsys) et consulter le [communiqué de presse](#) de l'association Notre Affaire à Tous sur l'initiative citoyenne

## ? Q&A DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen n'a pas encore apporté de réponse officielle aux questions de députés italiens (ECR – European Conservatives and Reformists group) sur la prévisibilité des coûts du CBAM pour les importations d'acier, ainsi qu'à celle de députées espagnoles (PPE – European People's Party group) sur l'impact combiné du CBAM, des surcapacités mondiales et des subventions étrangères sur les industries européennes de transformation de l'acier et de l'aluminium, partagées lors de notre précédente édition de mai. Toutefois, les autres questions écrites adressées à la Commission européenne sur des réglementations ESG clés, et évoquées dans les éditions précédentes, ont récemment reçu une réponse officielle.

### **Réponse de la Commission à une question d'une députée portugaise (Verts/ALE – Greens/European Free Alliance group) sur l'impact du paquet Omnibus I et du « value chain cap » sur la demande d'informations ESG aux fournisseurs :**

La Commission précise que le paquet Omnibus I a introduit un mécanisme de « value chain cap » dans la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), limitant les informations qu'une entreprise soumise à la CSRD peut exiger des entreprises de sa chaîne de valeur comptant 1 000 salariés ou moins. Pour les besoins du reporting de durabilité, ces demandes ne peuvent en principe pas dépasser les informations prévues par la future norme volontaire de reporting applicable aux PME. Toutefois, les entreprises peuvent solliciter des informations complémentaires à condition d'indiquer clairement quelles données vont au-delà de ce socle volontaire.

La Commission rappelle également que cette limitation ne s'applique pas aux demandes d'informations réalisées à d'autres fins réglementaires, notamment dans le cadre des obligations de diligence raisonnable prévues par la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD). Elle souligne enfin que ni la CSRD ni la CSDDD n'empêchent une entreprise d'intégrer dans son reporting public des informations obtenues auprès de ses partenaires commerciaux. La Commission indique qu'elle évaluera la nécessité d'apporter des clarifications complémentaires lors de la mise en œuvre des textes et qu'elle publiera des lignes directrices sur l'application de la CSDDD.

[Lire l'intégralité de la question et de la réponse](#)

### **Réponse de la Commission à une question d'un député bulgare (Renew Europe group) sur l'autonomie stratégique de l'Union européenne en matière d'énergie :**

La Commission réaffirme que le renforcement de l'indépendance énergétique constitue un objectif central de la politique européenne. Elle considère que la transition énergétique permet de réduire la dépendance aux importations d'énergies fossiles en développant davantage les sources d'énergie produites sur le territoire européen. Elle rappelle notamment que le plan REPowerEU vise à mettre fin à la dépendance aux combustibles fossiles russes et que les mesures du programme AccelerateEU doivent contribuer à protéger les citoyens et les entreprises contre la volatilité des marchés mondiaux de l'énergie.

La Commission estime que les récentes tensions géopolitiques au Moyen-Orient démontrent la vulnérabilité économique associée à la dépendance aux énergies fossiles importées et renforcent la nécessité d'accélérer le déploiement des énergies propres et de l'efficacité énergétique. Elle annonce également qu'un futur plan d'action sur l'électrification précisera les mesures destinées à soutenir ces objectifs. Enfin, elle rappelle que le principe de neutralité technologique demeure au cœur de l'approche européenne, tout en laissant aux États membres la liberté de définir leur propre mix énergétique.

[Lire l'intégralité de la question et de la réponse](#)

### **Question d'une députée belge (Pfe – Patriots for Europe group) sur la faisabilité logistique, le système informatique et l'impact économique du règlement européen sur la déforestation importée (EUDR) :**

« Des interrogations subsistent quant au fonctionnement et à la capacité du système d'information mis en place dans le cadre du règlement européen sur la déforestation importée (EUDR). La limite actuelle de 25 Mo pour le téléchargement des documents soulève notamment des questions sur la capacité des entreprises à transmettre l'ensemble des justificatifs requis dans les délais impartis. Par ailleurs, le règlement impose à l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement de mettre en place des systèmes logistiques robustes, générant des coûts administratifs et opérationnels importants, en particulier pour les secteurs manipulant des marchandises en vrac comme les céréales ou le soja.

1. Comment la Commission entend-elle garantir que le système d'information soit techniquement robuste, évolutif et adapté aux réalités logistiques des filières concernées afin d'éviter des retards dans les flux commerciaux ?
2. La Commission prévoit-elle des procédures spécifiques en cas de défaillance technique ou de panne du système afin d'éviter le blocage des marchandises et l'insécurité juridique pour les opérateurs ?

3. Comment la Commission compte-t-elle éviter que les contraintes techniques du système, combinées aux exigences documentaires et aux réalités logistiques de certaines filières, n'entraînent des charges administratives disproportionnées et une hausse des coûts pour les entreprises ? »

[La Commission européenne n'a pas encore répondu à cette question publique].

**Question d'un député danois (Renew Europe group) sur la prise en compte des absorptions de carbone dans les objectifs climatiques du standard européen ESRS E1 :**

« Le projet de standard européen de reporting de durabilité ESRS E1, élaboré dans le cadre de la CSRD, ne permet actuellement pas d'intégrer les absorptions de carbone dans les objectifs de réduction des émissions des entreprises. Cette situation pourrait créer des difficultés pour les entreprises déjà engagées dans des trajectoires climat avancées, notamment dans les secteurs forestiers, agricoles et liés à l'usage des terres (FLAG), où les absorptions de carbone constituent un levier reconnu par plusieurs référentiels scientifiques internationaux tels que le SBTi.

1. La Commission entend-elle garantir une cohérence entre la version finale des ESRS et les référentiels internationaux tels que le SBTi ?
2. Comment la Commission compte-t-elle éviter que les entreprises pionnières en matière climatique soient pénalisées par des approches divergentes entre les différents cadres de référence ?
3. La Commission envisage-t-elle d'évaluer une révision du standard ESRS E1 afin de permettre la prise en compte des absorptions de carbone scientifiquement robustes dans les objectifs intermédiaires, notamment à horizon 2030 ? »

[La Commission européenne n'a pas encore répondu à cette question publique].



## CONTACT

### Anouck Quéméneur

Cheffe de projet RSE – Francéclat



*Veille Réglementaire RSE* est une newsletter mensuelle, produite par Deloitte Sustainability, pour vous tenir informé des principales évolutions réglementaires sur la RSE en France et en Europe. Elle se concentre sur une liste précise de thématiques RSE, préalablement établie avec les ressortissants et syndicats de Francéclat. Les informations fournies n'incluent aucune forme d'obligation ou de conseil de la part de Francéclat ou de Deloitte.

Toute reproduction totale ou partielle, sans l'accord exprès et préalable de Francéclat, est formellement interdite.